

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le

CIRCULAIRE N° 3871 / DU 15 AVR 2008

Objet : Suspension du droit de douane et réduction du taux de la TVA sur certains produits

Réf : Ordonnance n° 2008-123 du 1^{er} avril 2008

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'en application des dispositions de l'ordonnance susvisée, les produits relevant des positions tarifaires ci-dessous, bénéficient à l'importation, non seulement de la suspension du droit de douane (DD) mais également d'une réduction du taux de la TVA qui passe de 18 % à 9 % (quand elle est exigible) jusqu'au 30 juin 2008.

NTS UEMOA	DESIGNATION DES MARCHANDISES
03 03 11 à 03 03 79	Poisson
04 01 10 00 00 à 04 01 30 00 00	Lait et crème de lait non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
04 02 10 10 00	Lait en poudre, en granulé ou sous d'autres formes solides d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 % conditionnés en emballage de 25 kgs et plus.
04 02 21 10 00	Lait en poudre ou en granulé excédant 1,5 % sans addition de sucre ou d'autres édulcorants conditionnés en emballage de 25 kgs et plus.
04 04 10 00 00	Lactosérum modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants.
04 05 90 00 90	Autres matières grasses du lait
10 06 10 10 00 à 10 06 40 00 00	Riz
11 01 00 00 00	Farine de froment (blé) ou de méteil
11 03 11 00 00	Gruaux et semoule de blé
20 02 90 10 10 à 20 02 90 90 00	Concentrés de tomate

Pour ce qui est des intrants du ciment, à savoir le clincker (position tarifaire 25 23 10 00 00), le gypse anhydrite (position tarifaire 25 20 10 00 00) et le laitier (position tarifaire 25 17 20 00 00), la suspension concerne non seulement le droit de douane mais aussi la TVA.

Par ailleurs, je précise que la redevance statistique (RSTAT) de 1 %, le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de 1 % et le prélèvement CEDEAO (PCC) de 0,5 % demeurent exigibles.

J'attache du prix au strict respect de ces dispositions qui sont d'application immédiate et toutes difficultés y afférentes me sera signalée d'urgence.

Le Directeur Général par intérim




Ampliations :

- Primature
- MEF/CAB
- Directeur Générale de l'Economie
- Ministère du Commerce
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Industrie
- GEPEX
- CNPE
- P.A.A.
- FEDERMAR
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- DAFEXI
- BIVAC
- G.P.P
- UGECI
- CCI-CI
- Toutes Directions Douanes pour diffusion